

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 24 septembre 2018

COMPTE-RENDU

Le vingt-quatre septembre deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mmes LOUIS-DUPONT Brigitte – ARLOT Monique – M. CHASTANET Vincent – M. BUISSET Jérôme – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – M. LEPERCQ Olivier –

Etait absente et représentée : Mme LOUAIL Céline (pouvoir à M. JARRASSIER Michel)

Etaient absents et excusés : M. IRIBARREN Jean-François, M. ROUSSEL Pascal,
Mme DUMONTIER Dominique

Mme DELURET Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2018.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

1 – BUDGET LOTISSEMENT G. VIGNES 2018 : Décision Modificative n°1

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
<i>Article (chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chapitre) - Opération</i>	<i>Montant</i>
1641 (16) – Emprunt en Euros	+ 1.00	1641 (16) – Emprunt en euros	+ 1.00
	1.00		1.00
Total dépenses	1.00	Total recettes	1.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres ;

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.

2 – RESTRUCTURATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE MAIGRET : Avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la salle socioculturelle Maigret.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres ;

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de Maîtrise d'œuvre, et tout document relatif à ce dossier ;

3 – Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud : adhésion de la Communauté de Communes de Charente Limousine

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le changement de périmètre du Syndicat pour intégrer la Communauté de Communes de Charente Limousine pour les communes de Hiesse, Epenède, Lessac et Pleuville.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes de Charente Limousine transfère la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au Syndicat et qu'ils auront 2 sièges pour la compétence GEMA et 1 siège pour la compétence PI (conformément aux articles 10.2.1 et 10.2.2 des statuts du Syndicat).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres ;

- **VOTE POUR** le changement de périmètre.

4 – Communauté de Communes du Civraisien en Poitou : convention d'utilisation du gymnase et du bassin d'initiation du Collège de Gençay pour 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTÉ** le versement à la Communauté de communes du Civraisien en Poitou d'une contribution d'un montant de 603.34 € pour l'année 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

5 – Eaux de Vienne - SIVEER : convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier au Syndicat Eaux de Vienne- SIVEER, l'entretien et le contrôle des équipements de défense extérieure contre l'incendie. Il propose de signer une convention correspondant à ces prestations pour une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER dont un exemplaire est joint à la présente.

6 – SOREGIES : convention de services d'un système de gradation de lumière

Afin d'étudier la faisabilité du projet, SOREGIES propose qu'une convention soit passée avec la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** la convention de services d'un système de gradation de lumière ;
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention avec SOREGIES.

7 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE (CCVG)

7-1 : Bilan d'activité 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2017 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

7-2 : Compétence Office de Tourisme : validation des charges transférées

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

(10 VOTANTS : 1 CONTRE – 9 POUR)

- **DÉCIDE** de valider la répartition des charges transférées conformément au tableau joint à la délibération pour la compétence Office de Tourisme.

7-3 : Compétence Rivières : validation des charges transférées

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** de valider la répartition des charges transférées conformément au tableau ci-dessous pour la compétence Rivières.

Communes	participations			moyenne
	2015	2016	2017	
BOURESSE	4 000 €	4 000 €	4 811 €	4 270 €
LAUTHIERS	3 250 €	3 185 €	1 755 €	2 730 €
LHOMMAIZE	4 000 €	4 000 €	5 413 €	4 471 €
PAIZAY LE SEC	3 737 €	3 662 €	2 031 €	3 143 €
ST LAURENT DE JOURDES	4 000 €	3 000 €	2 723 €	3 241 €
VALDIVIENNE	14 346 €	14 059 €	14 272 €	14 226 €
VERRIERES	4 000 €	4 000 €	4 838 €	4 279 €
TOTAL	37 333 €	35 906 €	35 844 €	36 361 €

7-4 : Compétence liée à la dissolution du Syndicat de Collège de Lussac les Châteaux avec le transfert de l'ex CCL : validation des charges transférées

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** de valider la répartition des charges transférées conformément au tableau ci-dessous pour la compétence liée à la dissolution du Syndicat de Collège de Lussac les Châteaux avec le transfert de l'ex CCL.

Répartition par commune concernée		
Communes	%	MONTANT
LUSSAC LES CHATEAUX	40,00%	5 687 €
BOURESSE	3,72%	529 €
GOUEX	3,45%	491 €
MAZEROLLES	5,95%	846 €
PERSAC	3,62%	515 €
SILLARS	3,24%	461 €
VERRIERES	5,86%	833 €
CIVAUX	24,32%	3 458 €
LHOMMAIZE	5,94%	845 €
SAINT LAURENT DE JOURDES	1,42%	202 €
TOTAL	98%	13 865 €

Séance levée à : 21h40.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.